



## 2<sup>e</sup> TABLE RONDE

sur

# L'ACCESSIBILITÉ EN QUESTION(S) FAIRE VIVRE LES BIENS ARCHÉOLOGIQUES MOBILIERS ET LA DOCUMENTATION ASSOCIÉE

Poitiers / 9-10 mars 2017

Le RIGMA propose sa deuxième table ronde sur le thème de la valorisation des biens archéologiques mobiliers conservés dans nos structures. En effet, la conservation du mobilier archéologique et sa localisation physique dans nos établissements est une première étape, que l'on a abordée lors de la table ronde sur l'inventaire. Mais pourquoi conserver le mobilier s'il n'est pas valorisé, si de nouvelles études ne sont pas menées, si le public ne peut pas en profiter ?

Ainsi, deux axes majeurs de réflexion pourront orienter nos échanges : la consultation en CCE ou en dépôt des biens archéologiques mobiliers et de la documentation scientifique, d'une part ; les mouvements des mobiliers archéologiques pour leur valorisation, qu'il s'agisse d'études ou de présentations au public.

Nous vous proposons de partager vos expériences autour de ces thématiques (voir la fiche d'accompagnement pour plus de détails). Les communications pourront porter sur l'une ou plusieurs d'entre elles. Nous vous serions reconnaissantes de bien vouloir envoyer vos propositions sous la forme d'un résumé de dix lignes environ aux adresses suivantes :

[christine.redien-laيرة@culture.gouv.fr](mailto:christine.redien-laيرة@culture.gouv.fr) et [martine.stator@culture.gouv.fr](mailto:martine.stator@culture.gouv.fr)

**avant le 30 novembre 2016**

### COMITÉ DE PILOTAGE

Anne Chaillou : coordinatrice des chantiers méthodologiques pour la gestion du mobilier et de la documentation archéologiques, sous-direction de l'Archéologie, ministère de la Culture et de la Communication.

Sylvie Labroche : conservateur-restaurateur d'objets archéologiques, Arc'Antique.

Claire Leger : gestionnaire des mobiliers et matériaux archéologiques, EPCC Bibracte.

Yann Le Jeune : ingénieur d'étude au service information, documentation et observation culturelle à la DRAC Pays de la Loire.

Florence Mousset : régisseur des collections, CCE de Lorraine, SRA Grand-Est, site de Metz.

Silvia Païn : restauratrice d'objets archéologiques, Service archéologique interdépartemental 78/92.

Christine Redien-Lairé : en charge de la gestion du mobilier archéologique, SRA Nouvelle Aquitaine, site de Poitiers.

Christine Riquier-Boucllet : directrice de l'atelier de conservation-restauration, Arc'Antique.

Audrey Roche : attachée de conservation du patrimoine – archéologue – responsable des collections archéologiques, Musée départemental de la Savoie.

Émilie Thivet : directrice du Patrimoine historique, ville de Besançon.

### AXES DE RÉFLEXION

1. La consultation *in situ* des biens archéologiques mobiliers et de la documentation scientifique

2. Les mouvements des biens archéologiques mobiliers pour la valorisation : étude, analyse, restauration, présentation au public ...

### COORDINATION

Christine Redien Lairé :  
[christine.redien-laيرة@culture.gouv.fr](mailto:christine.redien-laيرة@culture.gouv.fr)

Anne Chaillou :  
[anne.chaillou@culture.gouv.fr](mailto:anne.chaillou@culture.gouv.fr)

Silvia Païn :  
[s.pain@epi78-92.fr](mailto:s.pain@epi78-92.fr)

Émilie Thivet :  
[emilie.thivet@besancon.fr](mailto:emilie.thivet@besancon.fr)

# QUESTIONNAIRE

— sur —

## À QUOI SERT LE CONSTAT D'ÉTAT LORS DES MOUVEMENTS

Dans le cadre de cette table ronde, et pour nourrir ces réflexions, nous avons mis en place un questionnaire intitulé « À quoi sert le constat d'état lors des mouvements? ». Il a pour objectif de recenser les pratiques du constat d'état lors de mouvements et de s'interroger sur l'utilité du constat d'état effectué avant le départ pour l'identification et l'évaluation des dommages au retour.

Il s'adresse à tous ceux qui ont effectué des constats d'état, emprunté ou prêté des objets et vérifié l'état des objets au retour. Il est anonyme.

Vous pouvez y répondre via ce lien : <http://rigma.levillage.org/enquete/index.php/175953?lang=fr>  
avant **le 31 octobre 2016**

Ces résultats feront l'objet d'une communication lors de ces rencontres.

# FICHE D'ACCOMPAGNEMENT

## Axe 1. Consultation en CCE ou dépôt des biens archéologiques mobiliers et de la documentation

### Thème 1 : faire connaître les ressources

L'accumulation de données scientifiques doit servir la recherche et doit pouvoir faire émerger de nouvelles études. L'enjeu est donc de faire connaître ces ressources aux universités, aux UMR, aux services archéologiques des collectivités territoriales... Mais comment diffuser cette information et communiquer sur ces futurs sujets d'étude ? Communiquer vers qui et pourquoi ? Chercheurs, opérateurs, collectivités territoriales, musées, grand public, scolaires, ... ? Communication nationale / internationale ? S'assurer de la communicabilité des données : travaux de recherche en cours, bases de données ...

Pour ce thème, nous recherchons des exemples de structures qui ont mis en place des procédures de diffusion ou de sollicitation à l'adresse de chercheurs, d'universités ou du CNRS et qui peuvent présenter également les résultats de ces démarches.

### Thème 2 : accueillir les chercheurs

Lorsque des études sont pressenties, il faut parfois faire des conventions avec les universités, le CNRS, les services archéologiques concernés ... Si on peut accueillir des chercheurs ou des étudiants au sein du dépôt, il est souvent utile de mettre en place des normes permettant un bon fonctionnement de la structure et garantissant le respect réciproque du travail réalisé : règlement intérieur, protocole de consultation ,...

Aspects juridiques : règlement intérieur, conventions et protocoles

Aspects pratiques : lieux, confidentialité, services...

Pour ce thème, nous recherchons des exemples de structures qui ont mis en place des conventions, des protocoles de consultation, ainsi que des institutions dotées d'espaces dédiés à la consultation, pour des exposés montrant les résultats des expériences engagées, que ce soit en termes de conservation, d'organisation ou d'apport à la recherche.

### Thème 3 : retour de l'information vers la structure de conservation après étude et maintien de la cohérence documentaire

Une étude peut permettre de faire des recollages, d'individualiser des lots : il faut donc gérer de nouveaux numéros d'inventaire. Elle génère également de la documentation associée, qu'il faut intégrer dans l'infrastructure documentaire de la structure d'accueil. Ce thème a déjà été abordé dans certaines des communications de la première table ronde, et mérite d'être approfondi dans ce nouvel éclairage.

Pour ce thème, nous recherchons des exemples de structures qui ont des protocoles d'attribution de numéros d'inventaire à des chercheurs extérieurs et des formats d'export/import et de mise à jour des données dans leurs inventaires, qu'il s'agisse de mobilier ou de documentation associée.

## **Axe 2. Mouvements des mobiliers pour la valorisation : étude, analyse, restauration, présentation au public ...**

Si on ne peut pas accueillir les archéologues sur place, il faut mettre en place des protocoles de prêt qui impliquent un traitement administratif des mouvements (dans ou hors du territoire national, pour analyse destructive ou non), une gestion des constats d'état, des assurances, ...

### Thème 1 : autorisations et assurances

Qui autorise le déplacement dans une structure ? Tous les biens archéologiques mobiliers peuvent-ils être traités de la même manière ? Est-ce que l'on peut prêter pour une exposition un objet dont la propriété n'est pas connue ou n'est pas encore réglée ?

Assurances : en faut-il ? pour le transport ? pour la conservation ? Que couvrent-elles réellement ?

Comment définir des valeurs d'assurance ?

Ces questions liées au mouvement du mobilier sont encore plus sensibles quand on parle d'objets qui partent pour des expositions car se sont généralement les objets les plus beaux, les plus fragiles, les plus sensibles aux changements d'atmosphère. Comment dans le cadre d'une exposition ou d'une étude s'assurer que son mobilier sera bien traité, qu'il sera conservé dans de bonnes conditions, qu'il sera en sécurité ? Que se passe-t-il si un objet revient abîmé, cassé ou pire s'il est perdu ou volé ? Vers qui se retourne-t-on ? Qui va payer la restauration ? Et s'il est perdu, comment peut-on estimer cette perte scientifique ?

Mode de transport : faut-il prendre un transporteur spécialisé ? Quelles sont ses responsabilités ?

Pour ce thème, nous recherchons des interventions traitant des problèmes juridiques affectant les déplacements, ainsi que des expériences d'utilisation de contrats de prêt, de contractualisation des conditions offertes pour une exposition ou un autre type de déplacement, de règlement d'incidents par les assureurs.

### Thème 2 : la conservation lors des déplacements

On s'interrogera sur l'usage croissant du constat d'état : méthodologie, typologie de formulaires, utilisation des constats d'état a posteriori. Ces documents sont-ils systématiquement utilisés ? Quand ils existent, quel est leur utilité ?

Les problèmes de transport et d'emballage méritent également d'être évoqués : méthodologie, modalités adaptées à tel ou tel type de mobilier, convoyage,...

Pour ce thème, nous recherchons des interventions présentant des comparaisons de systèmes utilisés dans différentes structures ou des expériences pratiques, heureuses ou malheureuses.